

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune d'Erbray

se réunira en séance ordinaire salle du Conseil

Le 3 juillet 2023 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Délibérations

1. Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
2. Modification du tableau des emplois et des effectifs : modification du temps de travail des agents périscolaires
3. Tarifs de la restauration scolaire 2023/2024 – ajout d'un tarif pour les agents municipaux
4. Convention de partenariat pour la restauration scolaire avec la commune du Petit-Auverné – modification
5. Convention pour la fourniture de repas à l'Amicale erbréenne des retraités
6. Autorisation pour signer les marchés de denrées alimentaires

Erbray, le 28 juin 2023

Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

